

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 19
Date de convocation : 23/01/2026

DELIBERATION N°01
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 4 FEVRIER 2026

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-six, le quatre février, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Gérard Crozier

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jean Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Anne Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Thierry JAVELAS (suppléant), Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Anne GANGLOFF, Charlène PAYAN, Claire PETITJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Éric PHELIPPEAU, David BOUVIER

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Dominique MARCON, Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON, Franck MONGE, Jean Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY, M. Dominique JOUBERT (suppléant)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Jean-François FAURE (suppléant)

OBJET : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS ET DU FONCTIONNEMENT POUR LA PERIODE 2026-2030 (PIIF 2026-2030) : TRAJECTOIRE BUDGETAIRE ET REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LES DIFFERENTES CARTES

Le Président rappelle que le Syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents (SMRD) fonctionne grâce aux contributions de ses membres définies depuis 2018 dans le cadre d'une approche pluriannuelle de ses dépenses et de ses recettes.

Il rappelle également que les contributions des membres sont calculées en fonction des besoins de financement pour chacune des 3 cartes de compétence du syndicat et qui concerne :

- Carte 1 – GEMAPI hors digues et Carte 2 - GEMAPI Dignes : CCVD, 3CPS, CCD ;
- Carte 3 – SAGE Observatoire : CCVD, 3CPS, CCD, CD26.

Après avoir rappelé le travail engagé depuis le printemps avec le Bureau syndical et le Comité syndical sur la PPIF, il présente le bilan de la PPIF de la dernière période, à savoir de 2021 à 2025, et pour laquelle 5,36 M€ ont été versés par les membres permettant l'engagement de plus de 10,2 M€ de dépenses.

Il détaille ensuite, pour chacune des cartes, les moyens affectés et les actions programmées pour la période 2026-2030 dont les dépenses et les recettes prévisionnelles sont les suivantes pour les cartes 1 et 3 :

- Carte 1 : GEMAPI Hors-digues :
 - o Total dépenses : 6,2 M€
 - o Total recettes : 3,1 M€
 - o Reste à charge : 3,2 M€ (contre 2,8 M€ pour 2021-2025)

- Carte 3 – SAGE / Observatoire :
 - o Total dépenses : 2,5 M€
 - o Total recettes : 1,5 M€
 - o Reste à charge : 1 M€ (contre 1,3 M€ pour 2021-2025)

En ce qui concerne la carte 2 – GEMAPI Digue, le Président effectue le même exercice. En dehors des actions en investissement sur lesquelles il revient ensuite, les dépenses et recettes sont les suivantes :

- o Total dépenses : 1,65 M€
- o Total recettes : 0,65 M€

Il précise que les besoins d'investissements pour la carte 2 font encore l'objet de plusieurs scénarios, en particulier en ce qui concerne le projet de lutte contre les inondations du secteur de Livron-Loriol-Le Pouzin. Ces dépenses, dont le pic de travaux n'interviendrait pas avant 2029-2032, sont comprises entre 24 et 27 M€ et le reste à charge correspondant compris entre 7 et 12,5 M€ déduction faite des subventions et du FCTVA.

Le Président aborde ensuite les trajectoires financières et les conséquences sur les contributions des membres du Syndicat.

Pour la carte 3 – SAGE Observatoire, le niveau actuel de contributions peut être diminué et ramené à 230 K€/an pour la PPI 2026-2030. La contribution du Département sera fixée à 131 K€/an dès 2026 comme le prévoit désormais les statuts modifiés par délibération du 22 octobre 2025. Dans ce contexte, le Président propose que les contributions des EPCI ne changent pas en 2026 pour la carte 3.

Compte tenu des modifications statutaires à venir, avec l'intégration de la CAPCA prévue au 1^{er} janvier 2027 sur la carte 2 qui serait remaniée avec la création d'une carte spécifique pour le système d'endiguement Livron-Loriol-Le Pouzin, le Président propose que l'essentiel de l'excédent de la carte 2 soit « versé » sur la carte 1 à fin 2026.

Le Président indique que, dans ce cas, le niveau de contribution attendu pour la carte 1 – GEMAPI hors digues peut être diminué par rapport à la situation actuelle (409 K€/an) et ramené à 280 K€/an. Compte tenu de la temporalité des modifications à venir, le Président propose donc que les contributions de cette carte ne changent pas en 2026 mais qu'à partir de 2027.

Pour la carte 2 – GEMAPI Dignes, qui a vocation à évoluer en 2 nouvelles cartes à compter du 1^{er} janvier 2027, le Président indique que l'enveloppe des contributions ne pourra être déterminée que lorsque le scénario de travaux « réalisables » sera défini. Le niveau de contribution sera vraisemblablement porté à une valeur comprise entre 820 et 1130 K€/an (selon le coût des travaux de digues) contre 523 K€/an actuellement, mais partagé à partir de 2027 entre 4 EPCI, suite à l'intégration de la CAPCA, et non plus 3.

Les enveloppes de contributions prévisionnelles sont donc les suivantes :

	2025 (pour mémoire)	2026	2027 et suivantes
Carte 1 – GEMAPI Hors Dignes	409 K€	409 K€	280 K€
Carte 2 – GEMAPI Dignes	523 K€	523 K€	820 à 1130 K€
Carte 3 – SAGE Observatoire	291 K€	230 K€	230 K€
Totaux	1 223 K€	1 162 K€	1 330 à 1 640 K€

Considérant :

- la répartition financière proportionnelle à la population municipale actualisée pour chaque EPCI-FP et le principe de solidarité territoriale,
- la contribution du Département désormais fixée à 131 K€,

Le Président indique que la contribution par membre et par carte se répartirait ainsi pour l'année 2026 :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3
CCVD	192 k€	246 k€	46.5 k€
CCCPS	131 k€	167 k€	31.5 k€
CCD	86 k€	110 k€	21 k€
CD26	-	-	131 K€

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- VALIDE les moyens et les interventions prévisionnelles pour la période 2026-2030 pour :
 - o La carte 1 – GEMAPI hors digues
 - o La carte 3 – SAGE Observatoire
- VALIDE une contribution prévisionnelle du Département de la Drôme à hauteur de 131 K€/an dès 2026 ;
- VALIDE un niveau de contribution inchangé en 2026 pour les EPCI actuellement membres du Syndicat pour les 3 cartes ;
- VALIDE le principe d'une contribution des membres s'élevant à 1 162 K€ pour 2026 ;
- VALIDE une prévision de baisse des contributions pour la carte 1 - GEMAPI hors digues en 2027 et un *statu quo* des contributions des EPCI pour la carte 3 – SAGE observatoire ;
- DIT que la carte 2 – GEMAPI Dignes a vocation à évoluer en deux nouvelles cartes et que les prévisions d'enveloppes de contributions pour 2027 et les années suivantes seront déterminées au cours de l'année 2026 ;
- CHARGE le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Le Président du Syndicat,
Gérard Crozier

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER